

Département  
du NORD  
-:-:-  
Arrondissement  
d'AVESNES/HELPE  
-:-:-  
Canton  
D'Aulnoye Aymeries  
-:-:-

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE LEVAL**

**PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 novembre 2019**

Etaient présents : THURETTE J PAMART M. GASTOUT D., GASNOT JM, POUILLY Ch, MERLANT JY, TRANCART S, DUBREUCQ A., KUBIESA D, GUYOT A, FONTENELLE L, LAJOIE C. SOUFFLET A, GARRIGOS M,

Etaient excusés : Mme HOTTELET F donne procuration à Mme SOUFFLET A., M GLASSE G donne procuration à M GASNOT JM, Mme CAURETTE E donne procuration à Mme TRANCART S, M LEFORT M donne procuration à M GASTOUT D

Etait absente : Mme DHAUSSY MC

Monsieur le Maire se réjouit de la présence de M SABRI de PROMOCIL pour que ce dernier présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement autour de la Mairie.

M SABRI : indique que ce projet en discussion depuis plusieurs mois avec la municipalité va voir le jour.

En effet, le permis de construire sera déposé avant le 22 novembre. Il concernera la construction côté rue Brasselet d'un immeuble de 8 logements (4 types 2 et 4 types 3) et de 2 cellules commerciales. (Les discussions avec les artisans sont déjà commencées)

De plus 4 logements individuels seront construits rue Francis Demay.

Le début des travaux pourrait avoir lieu en janvier février 2021.

M le Maire indique que ce projet est l'aboutissement d'un long travail avec PROMOCIL.

M SABRI indique également que les 5 PSLA impasse Gilbert May vont bientôt débiter et qu'un projet identique est envisagé dans les mois prochains.

Il informe également le conseil municipal sur l'avancement d'un projet de crèche dans la salle libre du béguinage

Monsieur le Maire remercie M SABRI pour son intervention et ses explications.

**I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé.

## **II / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES**

Monsieur le Maire avoir pris connaissance des demandes de subventions pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de :

- **200 €** (deux cents Euros) à l'association pour le don de Sang bénévoles Aulnoye-Aymeries à **l'unanimité**
- **100 €** (cents Euros) à la Cimade de Maubeuge à **l'unanimité**
- **300 €** (trois cents Euros) au RASED Avesnes-Aulnoye-Aymeries à **l'unanimité**
- **200 €** (deux cents Euros) au Secours Populaire Français Lille
- **300 €** (trois cents Euros) Restaurants du cœur Sambre avesnois **17 pour 1 abstention 0 contre**
- **300 €** (trois cent Euros) CLIC de Maubeuge à **l'unanimité**

## **III / INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter l'indemnité 2019 de Conseil au comptable Mme Isabelle DANCOISNE.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir allouer le taux de 100%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire et vote un taux de 100 % aux indemnités allouées à Mme Isabelle DANCOISNE Trésorier de BERLAIMONT

## **IV AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PREVENTION MEDICALE ET LA SECURITE AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention d'adhésion au service de prévention pôle santé sécurité au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale du NORD.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune.

Après lecture faite de la convention

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser  
A signer cette adhésion

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.  
pour l'adhésion au service de prévention pôle santé sécurité au travail du centre de gestion de la fonction publique territoriale du NORD.

## **V MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le plan de fermeture des trésoreries prévue par la Direction Départementale des finances publiques.

La trésorerie de BERLAIMONT est menacée de fermeture comme celle du QUESNOY. Monsieur le Maire indique que cette décision engendrera une nouvelle fois une rupture du service public dans la ruralité.

Les citoyens devront se déplacer à Avesnes sur Helpe, des personnes sans moyen de locomotion, des personnes âgées, des personnes avec un handicap.

La dématérialisation des informations et des procédures, certes nécessaires, n'est pas accessible à tous.

La proximité est primordiale dans nos villages de campagne.

Un conseil, une écoute, la résolution d'un problème voilà ce que le citoyen attend de son administration fiscale et de l'Etat.

Pour tous ces motifs, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de voter une motion contre la fermeture de la trésorerie de Berlaimont et contre le démantèlement du service public notamment en milieu rural et péri urbain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote pour cette motion à l'unanimité, contre La fermeture de la trésorerie de Berlaimont et le démantèlement du service public notamment en milieu rural et dans les villes péri-urbaines.

## **VI MODIFICATION DES STATUTS DE L'AMVS**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur la modification des statuts de la CAMVS suite à prise de la compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants permettant notamment le développement des circuits courts et/ou des circuits de proximité sur le territoire, en corrélation avec le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le Territoire de la Sambre Avesnois, le PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois de la Thiérache ainsi que le futur Projet d'Alimentation Territoriale de l'Avesnois ».

Monsieur Gastout émet des réserves sur la prise de compétence notamment sur les circuits courts et les obligations des entreprises en termes de produits BIO.

Après lecture faite

Vu l'article L.5216-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Commune Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalières du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la CAMVS, suite à son retrait de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (CCCA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2019 portant modification des statuts de la CAMVS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°1715 du 20 décembre 2018 relative à l'approbation du PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois et de la Thiérache ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°1716 du 20 décembre 2018 relative à l'approbation du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le territoire de la Sambre Avesnois ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2072 du 17 octobre 2019 portant modification statutaire de la CAMVS : prise de la compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants permettant notamment le développement des circuits courts et/ou des circuits de proximité sur le territoire, en corrélation avec le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le Territoire de la Sambre Avesnois, le PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois de la Thiérache ainsi que le futur Projet d'Alimentation Territorial de l'Avesnois » ;

Vu le PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois et de la Thiérache et notamment l'orientation principale n°3 « un territoire de transmission » dont la thématique « une agriculture diversifiée, durable, performante et valorisée dans des circuits de proximité » et la fiche action n°9 « faire fructifier les richesses agricoles et naturelles, à travers un nouvel élan d'animation, de formation et de mise en réseau des acteurs et des initiatives » ;

Vu le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le territoire de la Sambre-Avesnois et notamment l'orientation stratégique n°4 « valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire au service de son rayonnement et de son avenir » ;

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre est à la fois signataire et partenaire du PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois et de la Thiérache et du Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le territoire de la Sambre-Avesnois.

A ce titre, elle s'est notamment engagée auprès des autres cocontractants à la réalisation d'actions et projets permettant le développement et l'attractivité du territoire en se basant tout d'abord sur ses atouts.

Pour permettre à terme la réalisation de ces derniers, il s'avère nécessaire que la CAMVS se dote des compétences statutaires nécessaires, légitimant son intervention.

Pour ce faire, il est proposé à l'Assemblée, que la CAMVS se dote de la compétence facultative suivante : « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants permettant notamment le développement des circuits courts et/ou des circuits de proximité sur le territoire, en corrélation avec le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le Territoire de la Sambre Avesnois, le PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois et de la Thiérache ainsi que le futur Projet d'Alimentation Territorial de l'Avesnois » et approuve les projets de statuts de la CAMVS ci-joints, à soumettre au représentant de l'Etat.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**A la majorité : 16 pour 2 abstentions (dont 1 procuration) 0 contre**

**Approuve** la prise de compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants permettant notamment le développement des circuits courts et/ou des circuits de proximité sur le territoire, en corrélation avec le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire pour le Territoire de la Sambre Avesnois, le PACTE pour la Réussite de la Sambre Avesnois de la Thiérache ainsi que le futur Projet d'Alimentation Territorial de l'Avesnois ».

**Valide** les projets de statuts de la CAMVS

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de son poste d'adjoint de M GASTOUT David

Après lecture, Monsieur le Maire regrette cette décision, mais approuve les termes de cette lettre.

Monsieur le Maire espère que cette décision ne gênera en rien les relations de travail entre eux.

M GASTOUT indique qu'il sera toujours disposé à travailler avec la municipalité présente ou future.

M GASTOUT demande également à poursuivre son travail, initié avec le Conseil Municipal des jeunes ce que Monsieur le maire le lui accorde.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h25.